

### Règlement Intérieur - Villa 10 & 16 Palmeraie Golf Agadir

La Villa Palmeraie Golf est "Une Villa non-fumeur". Pour votre confort et votre sérénité ainsi que celle de votre entourage, ces instructions du Règlement Intérieur doivent être acceptées sans réserve conformément à votre réservation.

#### **Règlement intérieur de la Villa Palmeraie Golf Agadir**

##### **1. Arrivée Check-in 15h00 / Départ Check-out 11h00 :**

Les villas sont nettoyées tous les 4 jours (y compris les serviettes de bain et de la piscine) et les draps de lit sont changés tous les 7 jours. Le jour de l'arrivée ainsi que le jour du départ, un contrôle des locaux est effectué avec le concierge et la caution de 300 Euros, qui a été encaissée le jour de l'arrivée, est immédiatement libérée le jour du départ si la maison est à nouveau en bon état.

En fin de séjour, les équipements de cuisine doivent être rendus propres y compris vaisselle. Le cas échéant un supplément de 20 Euro pour le ménage supplémentaire sera facturé.

##### **2. Nombre de locataires - visiteurs / règles du pays Maroc :**

Le locataire s'engage à respecter le nombre de personnes qu'il a réservé lors de sa réservation émise. Les invités ne sont pas autorisés dans la villa ni dans la résidence et toutes les personnes doivent être enregistrées lors de leur arrivée dans la villa.

Seules les personnes qui ont une réservation et qui sont enregistrées ont accès à la villa et à la résidence.

Les passeports sont envoyés directement aux autorités locales (Police, RG).

La villa est sécurisée 24 heures sur 24 par des équipes de sécurité et de concierges. Les locataires sont tenus à respecter sans réserve les réglementations et les lois touristiques en vigueur au Maroc.

##### **3. Sécurité - vol- coffre-fort:**

La villa est équipée de deux caméras, d'une serrure numérique pour la porte d'entrée et d'un coffre-fort. Le locataire assume l'entière responsabilité de ses objets de valeur. Le bailleur décline toute responsabilité et tout devoir pour les objets de valeur perdus par les locataires. Le bailleur conseille vivement à ses locataires d'ouvrir le coffre-fort la veille de leur départ afin d'éviter tout problème le jour du départ.

##### **4. Les fêtes/le bruit :**

Le "Règlement Intérieur" de la Résidence Palmeraie n'autorise **aucun bruit** susceptible de nuire les voisins de la Résidence. Les fêtes ou la musique forte à l'extérieur ne sont pas tolérées et sont strictement interdites.

Par respect pour le voisinage, il est strictement interdit de faire du bruit **à l'extérieur le soir de 20h00 à 10h00** du matin ; ceci est également valable pour la musique, les discussions à haute voix et des cries !

##### **5. Piscine:**

La baignade n'est pas surveillée et chacun est responsable de sa propre sécurité et de celle de ses enfants. La Villa Palmeraie Golf Agadir ne peut être tenue pour responsable des accidents liés à l'utilisation de la piscine. L'utilisation de la piscine est interdite de **19h00 à 09h00** et la protection thermique de la piscine doit être fermée. Pour des raisons de sécurité, il est interdit d'utiliser des verres ou de la vaisselle dans ou autour de la piscine. Le locataire doit se montrer discret lors de l'utilisation de la piscine. **Il est interdit de sauter dans la piscine.**

**6. Balcon/terrasse/escalier :**

Les locataires doivent surveiller les bébés et les enfants à tout moment lorsqu'ils utilisent le balcon, la terrasse, l'escalier ou toute autre zone de la villa et de la résidence. Les locataires sont les seuls responsables. La Villa Palmeraie Golf Agadir ne peut être tenue pour responsable des accidents survenus pendant le séjour de ses locataires.

**7. Les animaux:**

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans les Villas Palmeraie Golf Agadir.

**8. Assurance / Responsabilité civile :**

Tous les locataires doivent être assurés par leurs propres soins puisque le gestionnaire de la Villa Palmeraie Golf ne prend en aucun cas une quelconque responsabilité lors d'un dégât causé par leurs locataires, ni en cas d'accident durant le séjour que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la Villa. Les locataires confirment, en signant ce papier, qu'ils soient bien assurés et qu'ils prennent toute la responsabilité sur eux pendant tous leurs séjours.

**9. Villa à l'intérieur "non-fumeur" - Consignes de sécurité :**

Il est interdit de fumer dans la villa ainsi que d'allumer des bougies ou d'autres matériaux inflammables (réchaud, lampe à pétrole, barbecue...).

La villa est équipée de détecteurs de fumée sensibles et il est strictement interdit de fumer dans la villa. Le client paiera **une indemnité de 2500 MAD pour le "non-respect" de ces instructions** ainsi que tous les frais des services de sécurité et des pompiers en cas de déclenchement du système d'alarme. Le jour de l'arrivée, vous recevrez un code pour la porte d'entrée numérique qui vous permettra d'ouvrir et de fermer la villa pendant toute la durée du séjour du client. Les propriétaires ne peuvent pas être tenus pour responsables en cas de vol, de perte ou de dommage dans la villa non fermée à clé.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Date du séjour :

La caution d'un montant de :

Payer par Monsieur/Madame :

Titulaire d'un passeport :

Cette caution sera restituée le jour du départ, déduction faite des frais de remise en état des lieux si des dégâts sont constatés.

**Etabli à Agadir, ..... et à respecter sans réserve par tous les locataires.**

**Hansueli & Soukaina EGLI**

**Propriétaire Villa Palmeraie Golf Agadir**

**Locataire Villa Palmeraie Golf**